

# Charte de la Bienveillance



**Chaque professionnel du Centre Hospitalier de Manosque s'engage auprès du patient, du résident et de ses proches, à placer son souci de bienveillance au cœur de son activité à travers les actions suivantes :**

- 1°) **La communication** : Une relation de qualité doit s'établir avec chaque patient ou résident
- 2°) **L'observation** : Une réponse doit être apportée à chaque besoin, exprimé ou non
- 3°) **L'écoute** : Chaque dimension du soin physique, psychologique, social doit être satisfaite
- 4°) **La participation** : Le patient ou résident doit être acteur autant que possible pour une prise en charge individualisée
- 5°) **Le respect** : La prise en charge doit être adaptée à l'âge, aux croyances du patient ou résident, selon le principe d'égalité

Signatures :

Le Directeur  
J. LEONELLI

Le Président de la CME  
M. PARINI

Le Président de la CRE  
H. VERNY